

# Fiche de données de sécurité

## RQ715B

Fiche du 04/03/2013, révision 3

### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur du produit

Dénomination commerciale : RQ715B  
Type de produit et emploi : Email céramique pour décoration

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique

#### 1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur :

Les Cousins SARL  
160 rue des 4 Termes – ZI des Paluds  
13782 Aubagne cedex  
Tél. +33 4 42 82 26 26

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence :

Centre Antipoison de Paris  
Hôpital Fernand Widal  
200, rue du Faubourg Saint Denis  
75475 Paris cedex 10  
Tél. + 33 1 40 05 48 48

Personne chargée de la fiche de données de sécurité :  
gestionfds@lescousins.fr

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008) :

Skin Corr. 1B ; H314  
Aquatic Acute 1 ; H400  
Aquatic Chronic 1 ; H410  
Ox. Sol. 2 ; H272  
GHS Physical Hazard – Abrev2                      Met. Corr. 1 ; H290

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

O - Comburant  
C – Corrosif  
N – Dangereux pour l'environnement  
R8 ; R34 ; R50/53

#### 2.2 Eléments de l'étiquette

Etiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)



Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger :

H272 – Peut aggraver un incendie ; comburant  
H290 – Peut être corrosif pour les métaux  
H314 – provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudenances :

P273 – Eviter le rejet dans l'environnement.  
P280 – Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P301 + P330 +P331 – En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne pas vomir.  
P303 + P361 +P353 – En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.  
P304 +P340 – En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Fiche de données de sécurité  
RQ715B

P305 + P351 + P338 – En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

L'inhalation prolongée de poussière fine de quartz peut entraîner la pneumoconiose (silicose) si la valeur limite au poste de travail est dépassée. Les symptômes d'une silicose peuvent se traduire par l'inflammation chronique du système respiratoire. Il peut y avoir un risque d'augmentation du cancer du poumon pour des personnes déjà affectées par la silicose.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Composants dangereux :

Nom chimique	N°CAS N°CE	Classification (67/548/CEE)	Classification (règlement CE N°1272/2008)	Concentration (%)
Nitrate d'argent	7761-88-8 231-853-9	C ; R34 N ; R50-53 O ; R8	Ox. Sol.2 (H272) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) GHS03, GHS05, GHS09 (Dgr)	< 2
Kaolin	1332-58-7 310-12-76			<= 10

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premier secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver abondamment à l'eau et au savon.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Prévoir un examen médical.

En cas de contact avec les yeux :

Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées.

En cas d'ingestion :

Un examen médical immédiat est requis. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau puis faire boire 100-200ml d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

L'absorption de ce produit dans le corps peut entraîner la formation de méthémoglobine qui en concentrations suffisante cause une cyanose.

4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins :

La réversion de méthémoglobine se produisant spontanément au terme de l'exposition, les atteintes modérées de cyanose doivent être traitées. Un nettoyage soigneux de la partie du corps contaminée, cuir chevelu et ongles, est fondamental. Si la cyanose est importante, l'injection intraveineuse de bleu de méthylène, à raison d'un milligramme par kilogramme du poids du corps, peut être intéressante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés :

Eau, CO<sub>2</sub>, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Moyens inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Risques particuliers résultants de la substance ou du mélange

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Précaution pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés  
Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Fiche de données de sécurité  
RQ715B

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence
  - Porter les dispositifs de protection individuelle.
  - Assurer une ventilation adéquate
  - Emmener les personnes en lieu sûr.
  - Eviter la formation de poussières.
  - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2 Mesures de précaution de type environnemental
  - Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
- 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
  - Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
  - Balayer et enlever à la pelle.
  - Conservé dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 6.4 Renvoi à d'autres sections
  - Equipement de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions pour une manipulation sûre :
  - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
  - Voir également la section 8 pour les dispositifs de protection individuels recommandés.
  - Eviter la formation de poussière.
  - Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- 7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
  - Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
  - Les installations électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
  - Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun
  - Pas de matières à signaler spécialement.
  - Conservé dans un endroit sec.
  - Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)
  - Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	N°CAS N°CE	Type de Valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Mise à jour	Base
Nitrate d'argent	7761-88-8	VME	0.01 mg/m3			
Kaolin	1332-58-7 310-12-76	VME	10 mg/m3		2005-02-01	FR VLE
Info supplémentaire	Valeurs limites indicatives					

8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuelle :
  - Protection des yeux : Lunettes de sécurité (EN 166)
  - Protection de la peau et du corps : Tenue de protection.
  - Protection des mains : Caoutchouc nitrile. Epaisseur du gant : EN374
  - Protection respiratoire : N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
  - Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.
- Contrôles de l'exposition environnementale :
  - Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

- Aspect et couleur : Poudre gris vert clair
- Odeur : Inodore
- Seuil d'odeur : N.A.
- pH : 6-8
- Point de fusion/congélation : >500°C
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : >1000°C
- Inflammation solides/gaz : Non inflammable
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.
- Densité des vapeurs : Non pertinent
- Point éclair : Non pertinent
- Vitesse d'évaporation : N.A.

Fiche de données de sécurité  
RQ715B

Pression de vapeur :	Non pertinent
Densité relative :	Non pertinent
Hydrosolubilité :	Insoluble
Liposolubilité :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non pertinent
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition :	N.A.
Viscosité :	N.A.
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant
9.2 Autres informations	
Miscibilité :	N.A.
Liposolubilité :	N.A.
Conductibilité :	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substance :	N.A.
Viscosité :	Non pertinent
Densité apparente :	1500-3000 kg/ m <sup>3</sup>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Oxydant – Peut réagir en présence de matériaux combustibles..

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir avec de nombreux composés : Matériaux combustibles, agents réducteurs, Ammoniac liquéfié.

10.4 Conditions à éviter

Produits incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles

Certains métaux, agents réducteurs forts, matériaux combustibles, Amines.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs, composés d'argent, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Nitrate d'argent :

Toxicité aiguë par voie orale :	donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation :	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée :	donnée non disponible
Corrosion cutanée/ irritation cutanée :	Corrosif : catégorie 1B.
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :	Corrosif : catégorie 1B
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	donnée non disponible
Information supplémentaire :	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nitrate d'argent :

Evaluation Ecotoxicologique

Toxicité pour le poisson : 0.001339-0.001637 : 96h.

Toxicité pour la daphnie : Daphnie : 48h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants :

Kaolin

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bio-accumulation

Produit :

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants :

Kaolin

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Nitrate d'argent :

PNEC : 0.794 mg/kg Sol

Environnementaux : donnée non disponible

Composants :

RQ715B

4/6

Fiche de données de sécurité  
RQ715B

Kaolin

Répartition entre les compartiments  
Environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et VPVB

Produit :  
Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée  
comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)

12.6 Autres effets néfastes

Produit :  
Information écologique supplémentaire : donnée non disponible, il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins  
de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU :

ADR 1493  
IMDG 1493  
IATA 1493

14.2 Nom d'expédition ONU approprié :

ADR Nitrate d'argent  
IMDG Nitrate d'argent  
IATA Nitrate d'argent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR Marchandise non dangereuse  
IMDG Marchandise non dangereuse  
IATA Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage :

ADR Marchandise non dangereuse  
IMDG Marchandise non dangereuse  
IATA Marchandise non dangereuse

14.5 Risques environnementaux :

ADR Marchandise non dangereuse  
IMDG Marchandise non dangereuse  
IATA Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs :

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC:

Type de bateau : N/A  
Catégorie de pollution : N/A

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU SVHC – Liste de Substances  
Extrêmement Préoccupantes  
Candidates à la Procédure  
d'Autorisation  
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes  
(Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57)

Règlementation relative aux dangers  
liés aux accidents majeurs  
(Règlementation relative aux  
installations classées)  
96/82/EC  
Mise à jour : 2003  
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Etat actuel de notification :

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire.  
CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'inventaire Suisse.  
US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA  
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.  
AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire.  
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire.  
ENCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire.  
ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire.

RQ715B

5/6

Fiche de données de sécurité  
RQ715B

KECI :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
PICCS :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
IECSC :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique  
Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.